



La partie nord de la digue de la Bosse, vue en direction de l'est ; à gauche, les vasières inondables ; à droite, le marais desséché de la Bosse.

IVR52_20178500183NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés